

À partir du 19 mai 2021 :

	<ul style="list-style-type: none"> Couvre feu décalé à 21h
	<ul style="list-style-type: none"> Terrasses extérieures : 100% de la capacité pour moins de 10 tables, tables de 6 personnes maximum
	<ul style="list-style-type: none"> Commerces : 8m² par client
	<ul style="list-style-type: none"> Musées : 8m² par visiteur
	<ul style="list-style-type: none"> Salles des fêtes : limitées à 35% de l'effectif ; elles restent dédiées pour le moment aux activités municipales
	<ul style="list-style-type: none"> Télétravail maintenu
	<ul style="list-style-type: none"> Pas de rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public
	<ul style="list-style-type: none"> Bibliothèque : ouverte selon le respect du protocole sanitaire
	<ul style="list-style-type: none"> Lieux de culte, mariages ou PACS (cérémonies) : 1 emplacement sur 3, en quinconce entre chaque rangée
	<ul style="list-style-type: none"> Cérémonies funéraires : 50 personnes au maximum
	<ul style="list-style-type: none"> Activités sportives de plein air : 10 personnes, uniquement sans contact
	<ul style="list-style-type: none"> Compétitions sportives de plein air : pour les pratiquants amateurs 50 personnes au maximum, uniquement sans contact
	<ul style="list-style-type: none"> Spectateurs dans les établissements sportifs extérieurs (stades) ou couverts (piscines) : 35% de l'effectif
	<ul style="list-style-type: none"> Pratiquants dans les établissements sportifs extérieurs (stades) ou couverts (piscines) : publics prioritaires tels les scolaires
	<ul style="list-style-type: none"> Reprise de l'accueil des publics scolaires à partir du 25 mai, ouverture les mercredis 26/05 et 02/06 pour les mineurs uniquement

NB : Les activités sportives associatives feront l'objet d'une réouverture progressive en fonction des moyens que la ville pourra mettre en oeuvre pour garantir le respect des gestes barrières.